

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,57 ha pour l'aménagement d'un terrain de 17 lots au niveau de l'allée du Tertre sur la commune de ARSAC.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47 a)	Défrichement d'une superficie d'environ 1,57 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 17 lots à bâtir d'une superficie moyenne de 600 m², dont un lot pour la construction de logements sociaux.

Les lots seront desservis par deux voies nouvelles avec entrée et sortie sur l'allée du Tertre et l'allée de Merlot. Une voie secondaire partagée permettra de desservir l'ensemble des lots. Elles seront accompagnées d'accotements verts engazonnés et plantés ainsi que de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement.

Les espaces verts auront une emprise d'environ 2766 m² et permettront la conservation d'arbres existants, notamment en limite Est, en façade de l'allée du Tertre ou des entités végétales remarquables ont été identifiées au PLU. Ces entités végétales remarquables seront conservées à l'intérieur d'une bande tampon d'environ 15 à 6 m de largeur.

Un permis d'aménager d'une contenance d'environ 15 704 m² sera déposé.

La demande de défrichement portera sur les parcelles cadastrées AC n°529, 532, 533, 822 et 824 pour une contenance cadastrale de 15704m². Il est à noter que la bande verte en limite Nord et Est sera conservée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitation en continuité de l'urbanisation existante, à proximité (lotissement à l'Ouest et habitations au Sud et à l'Est).

Cette zone correspond à des terrains affectés à l'urbanisation organisée.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 17 lots privés dont un lot pour les logements sociaux qui permettront d'augmenter le cap d'accession de terrains constructibles viabilisés sur la commune d'ARSAC.

Le défrichement du terrain permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichement :

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des sujets non conservés.

L'aménagement consistera en la viabilisation d'un lotissement :

- Création des voiries
- Passage de réseaux enterrés d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers,
- Aménagement des espaces verts, conservation des entités végétales remarquables.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement.

Dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en un lotissement de 17 lots desservis par deux voies nouvelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)
Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)
Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher :	1,57 ha
Superficie du PA :	1,57 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée du Tertre
Commune d'ARSAC (33)

Cadastre:
- section AC n°824, 822, 532, 533 et
529

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 6 8 ' 6 6 " 7 Lat. 4 5 ° 0 0 ' 3 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à environ 2 500 m de la ZNIEFF 1 "Marais mouillé de Labarde" Le site est à environ 800 m de la ZNIEFF 2 "Marais de Labarde, Cantenac et Arsac"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides les plus proches répertoriées par le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés se situent au niveau des ripisylves du fossé du Bernada et du ruisseau de Laurina. Le projet ne se situe pas dans une zone humide du SDAGE ou du SAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation, PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 24 octobre 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE au titre de l'aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne dont la cote de référence est +30 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 800 m à l'Est : - Directive Habitats : Marais du Haut Médoc - FR7200683 L'emprise du projet ne se situe pas dans les zonages des sites Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de terrassement pourront éventuellement être réutilisés sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement d'une majeure partie de l'emprise du projet réduira la biodiversité existante du site, par la destruction des habitats naturels. Des mesures permettront d'éviter et de réduire ces impacts notamment par la préservation d'une bande verte de 15 à 6 m en façade de l'allée du Tertre et de l'allée de Merlot pour conserver des entités végétales remarquables et la préservation d'un maximum d'arbres existants au sein des lots, et au sein des espaces verts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 800 m à l'Est du site du réseau Natura 2000 du "Marais du Haut Médoc". La plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 sont étroitement liés au bon fonctionnement hydraulique des marais (gestion des niveaux d'eau, fonctionnalités des ouvrages hydrauliques, libre circulation des espèces inféodées au cours d'eau et aux berges...). Le site du projet n'est pas en zone de marais. Les eaux météoriques tombées sur la parcelle s'infiltreront ou seront collectées, stockées, infiltrées puis rejetées le réseau de fossés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers lors du défrichement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du périmètre d'exposition au risque défini par le PPRt
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des déplacements (phase de défrichement et de chantier de construction).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de défrichage pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues des aménagements et des habitations alentours.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de défrichage, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et infiltrées sur le site, avec une éventuelle surverse vers l'extérieur du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera raccordé au réseau public d'assainissement des eaux usées.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, ces parcelles sont des parcelles forestières (peuplement de Chêne pédonculé et mélange de Chênes pédonculés avec Pins maritimes).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à proximité immédiate (limite Nord) d'un autre projet de lotissement de 2, 5ha, il s'agit du projet P_2017_4328 soumis à une étude d'impact.

Les incidences de ce projet pourront être cumulées avec les impacts du présent projet définis au paragraphe 6.1.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Travaux de défrichement menés en période la moins impactante pour la faune (hors période de reproduction et de nidification)
- La compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire,
- Les eaux pluviales issues du ruissellement seront gérées par infiltration et collectées, puis rejetées vers le réseau de fossés existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles objets du défrichement sont occupées par une forêt mixte et une Chênaie acidiphile. En façade Est et Sud, des entités végétales ont été identifiées comme remarquables au PLU.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel seront abordés dans la demande d'autorisation de défrichement et le dossier Loi sur l'Eau. Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide.

Les entités remarquables identifiées au PLU en façade de l'allée du Tertre et l'allée de Merlot seront conservées dans le cadre du projet (une bande de 15 m sera instituée en recul de ces allées).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Description du site et du projet; mesures en faveur de l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MERIGNAC

le,

24/05/17

Signature

CM-CIC Aménagement Foncier

1 rue du Golf - Parc Innolin

CS 60073 - 33701 MERIGNAC Cedex

Tél. : 05.56.67.73.10

Siège Social : 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

Capital de 23 887 430 Euros - RCS Strasbourg 788 797 926

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Département :
GIRONDE

Commune :
ARSAC

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 23/05/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

APS - MAI 2017
ECHELLE : 1/1500

Maître d'ouvrage:

CM CIC Immobilier

1 rue du golf - CS60073 - Parc Innoliv
33701 MERIGNAC CEDEX

Bureau d'études urbanisme et VRD:

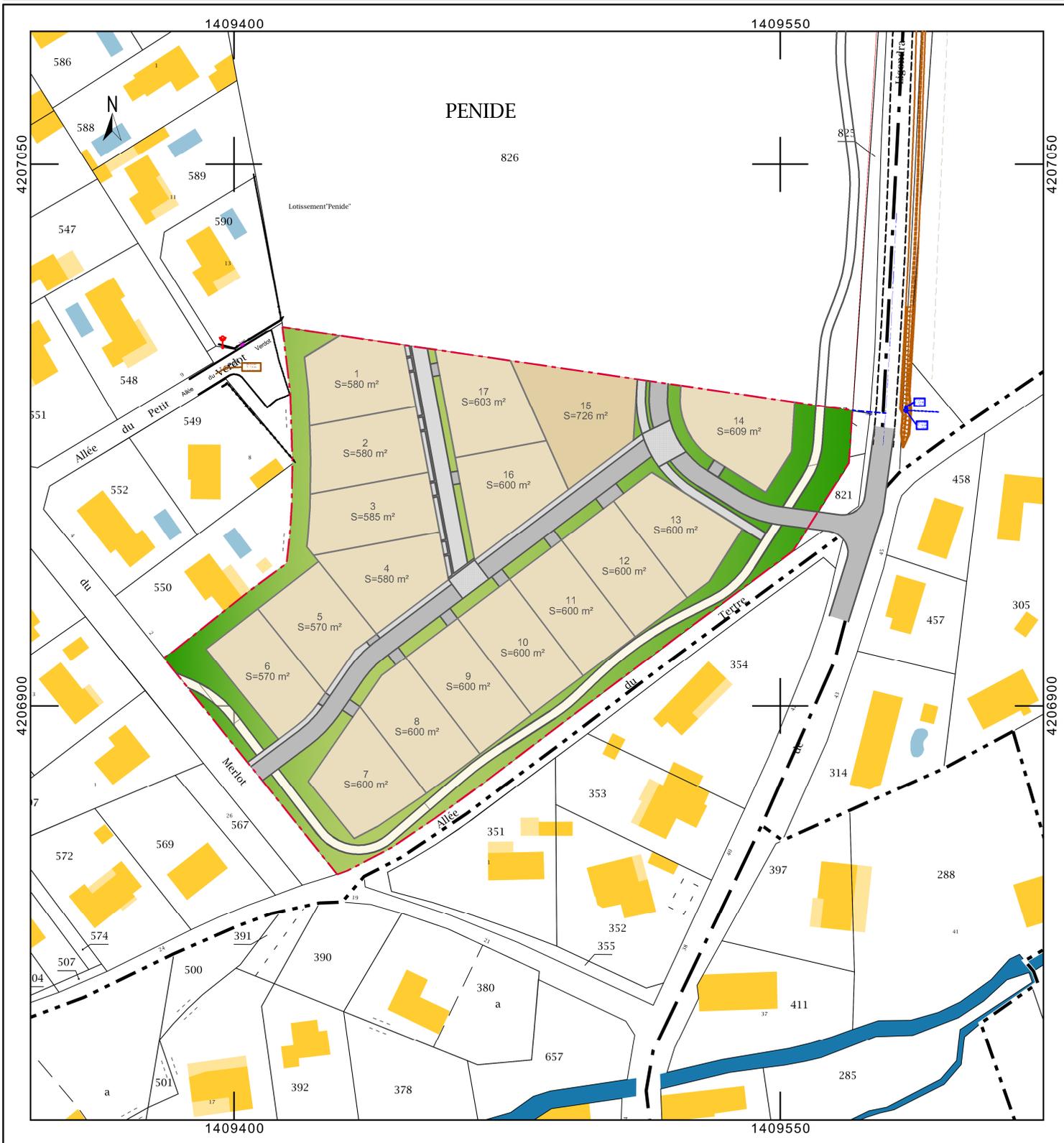


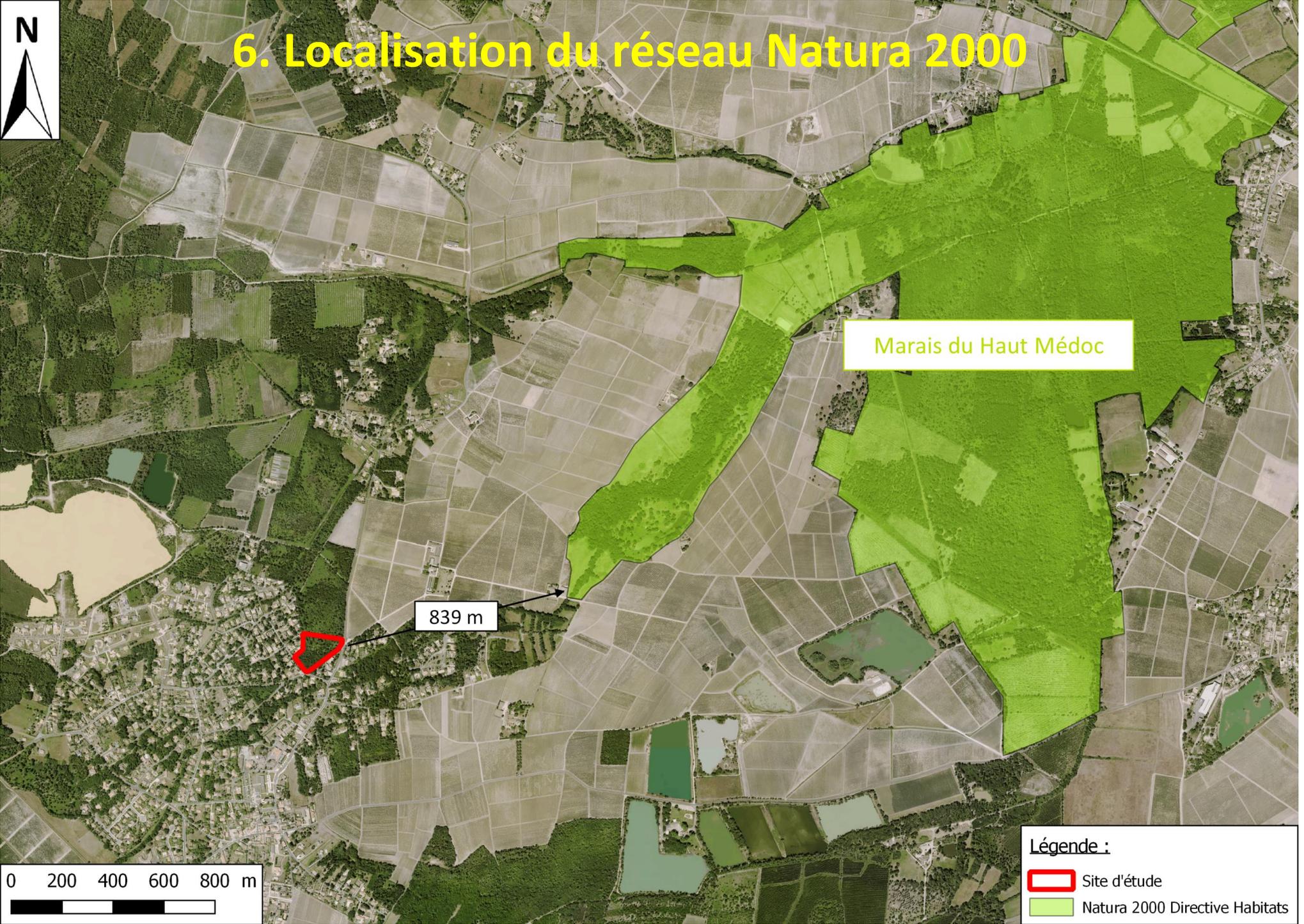
SARL AUJGE - Cabinet de Géomètre-Expert
57 Rue du port
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel: 05-57-52-77-52 Fax: 05-57-52-77-53
p.lafon@aujge.fr

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boite 53 Tour B -
14ème Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





COMMUNE D'ARSAC

Sise : allée du Tertre

Projet d'aménagement d'un lotissement de 13 lots

Patrimoine naturel *Cartographie des habitats*

Pièce 7 de la demande d'examen au cas par cas

Maître d'ouvrage

CM CIC Aménagement foncier

1 rue du Golf

33700 MERIGNAC

Sommaire

1.	LOCALISATION	3
2.	MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION	4
A.	<i>ZNIEFF 1</i>	<i>4</i>
B.	<i>ZNIEFF 2</i>	<i>5</i>
C.	<i>Natura 2000 – Directive Habitat.....</i>	<i>5</i>
3.	CARTOGRAPHIES DES ZONES HUMIDES (SDAGE, SAGE)	6
4.	CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU SITE	7
A	<i>Flore</i>	<i>7</i>
B	<i>Faune</i>	<i>10</i>
5.	SITUATION GEOLOGIQUE	10
6.	LOCALISATION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE EXISTANT.....	11

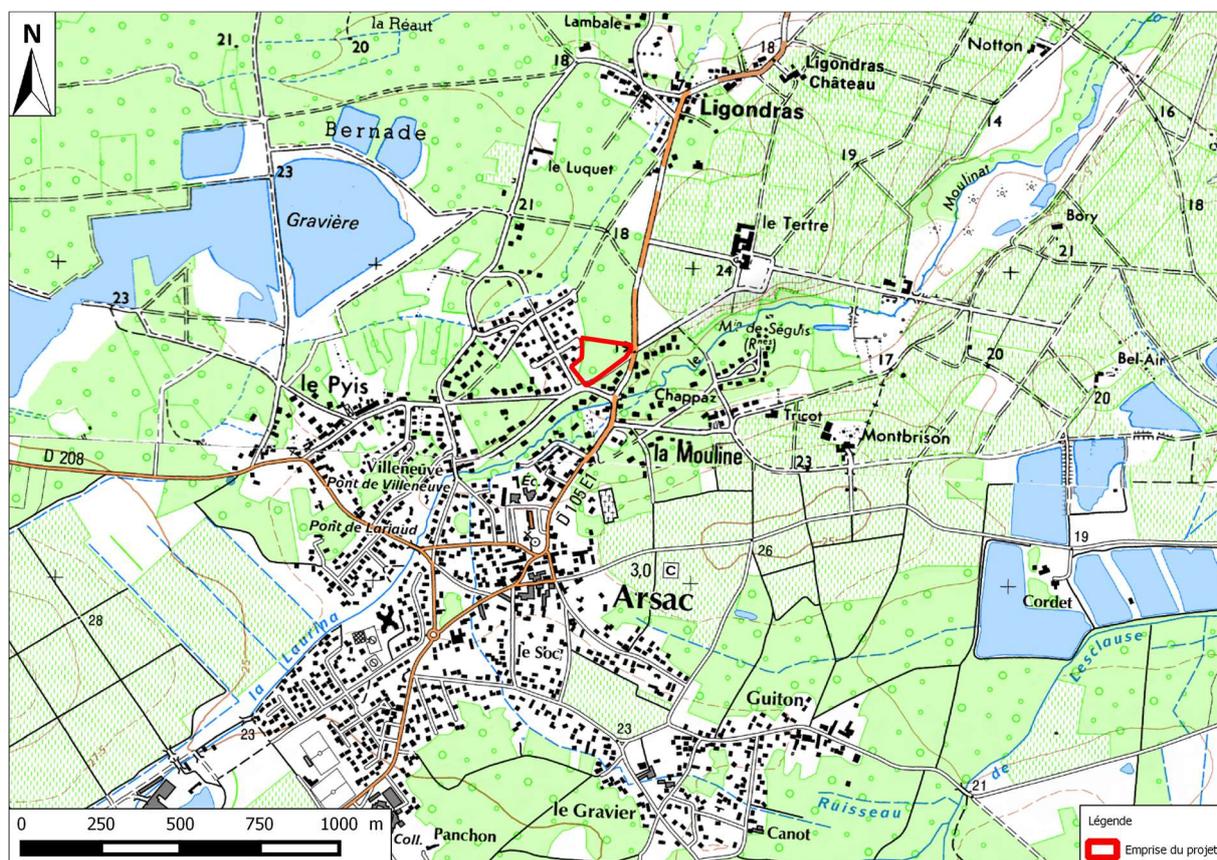
I. Description du site

1. Localisation

Le site du projet se situe sur la commune d'ARSAC, à environ 500 au Nord-est du centre-bourg, au niveau de l'allée du Tertre, territoire majoritairement occupé par des habitations confrontant des boisements. Le terrain jouxte :

Le site est bordé sur sa façade Ouest par des parcelles avec des constructions à usage d'habitation avec jardins. Au Nord, le terrain du projet confronte une forêt mixte (mélange de Chêne pédonculé et Pins maritimes), au Sud, se situe l'allée du Merlot. La limite Est est marquée quant à elle par l'avenue de Ligondras, puis l'allée du Tertre (en limite Sud-est).

- Au Nord, une forêt mixte (mélange de Pin maritimes avec Chênes pédonculés)
- A l'Est, Des habitations avec jardins
- A l'Ouest, l'allée du Tertre
- Au Sud, l'allée du Merlot.



Localisation du projet (source : IGN)

Le projet porté par la société "CM CIC aménagement foncier" concerne les parcelles cadastrales communales n°529, 532, 533, 822 et 824 de la section AC. Le terrain d'assiette a une superficie d'environ 1,5704 ha. Il s'agit de défricher des parcelles dédiées à la construction d'habitations avec jardins.

2. Mesures d'inventaire et de protection

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
ZNIEFF 1	Marais mouillé de Labarde - 720030032	NON - distance de séparation de 2 445 m
ZNIEFF 2	Marais De Labarde, Cantenac et Arzac - 720007951	NON - distance de séparation de 839 m
Natura 2000 Directive Habitat	Marais du Haut-Médoc - FR7200683	NON - distance de séparation de 839 m

A. ZNIEFF 1



Source : DREAL Aquitaine

B. ZNIEFF 2



Source : DREAL Aquitaine

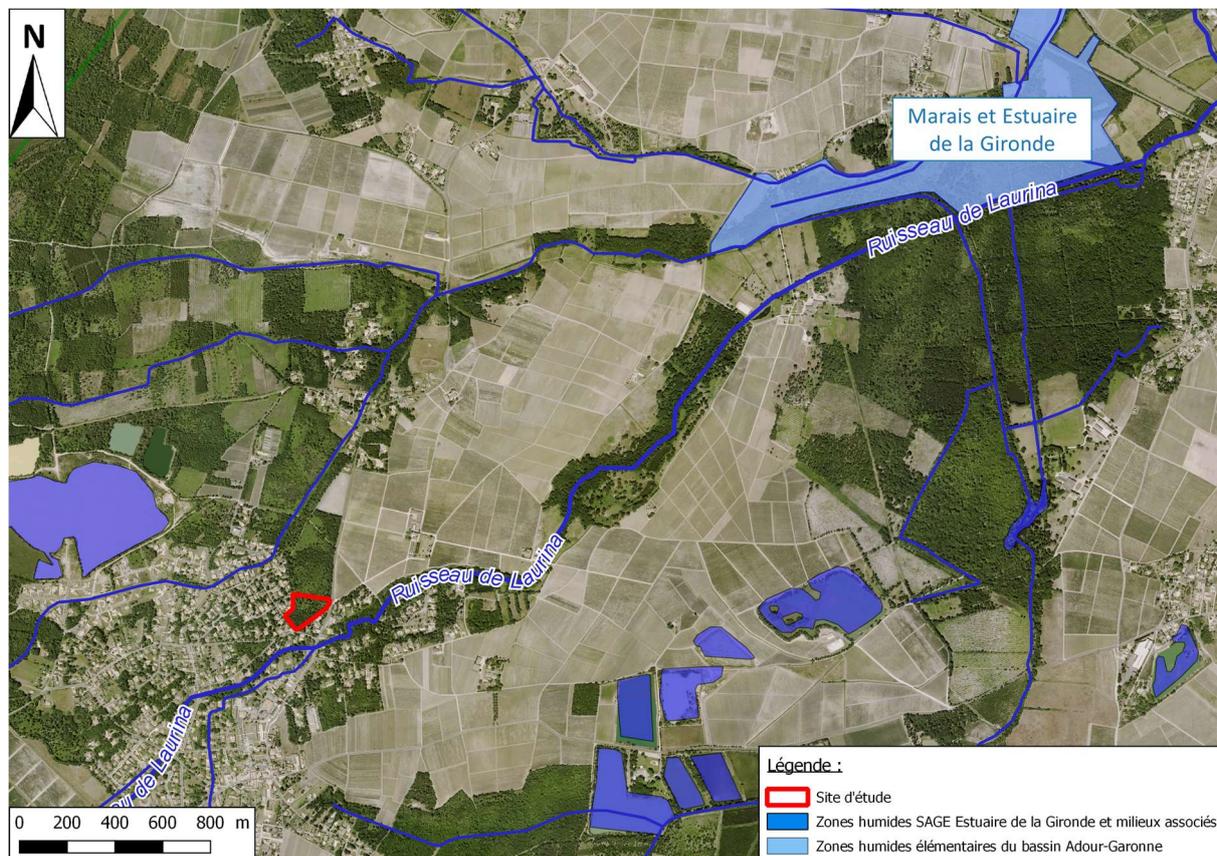
C. Natura 2000 – Directive Habitat



Source : DREAL Aquitaine

3. Cartographies des zones humides (SDAGE, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides référencées au SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ». Les zones humides les plus proches répertoriées par le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés se situent au niveau des ripisylves du fossé du Bernada (au Nord) et du ruisseau de Laurina (au Sud).



Carte des zones humides référencées au SDAGE et SAGE

Sources : BD Carthage et SMIDDEST

4. Cartographie des habitats naturels du site

La présente étude s'appuie sur des expertises de terrains réalisées lors de l'investigation de 18 mai 2017. Il s'agit d'inventorier de façon sommaire les différentes espèces floristiques, délimitées en plusieurs habitats, ainsi que les espèces faunistiques aperçues.

A Flore

Il s'agit d'un secteur occupé en majorité par un peuplement de **Chênes pédonculés** (en mélange avec du Pins maritimes selon l'habitat). Les strates arbustives et herbacées sont composées d'espèces caractéristiques des **milieux mésophiles**, à savoir le Houx, le Fragon et la Fougère aigle.

En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement, cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées. Les prospections de terrain ont été effectuées le 18 mai 2017. Les principales formations végétales identifiées sur la parcelle sont :

- Une forêt mixte
- Une chênaie acidiphile

NB : Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.



Carte de végétation sommaire - Examen du 18 mai 2017
(SARL CERAG)

i. Forêt mixte (CB. 43)

Cette formation recouvre la partie Nord et Sud du site d'étude, elle est composée majoritairement par une formation de Chênes pédonculés mélangée avec du Pin maritime. Le sous-bois y est très développé (la fougère aigle recouvrant en quasi-totalité la strate herbacée).

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	Strate arborée	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	2
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	+
	Strate arbustive	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	1
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	+
Bourdaine	<i>Frangulus alnus</i>	+
	Strate herbacée	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	4
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europeaus</i>	1
Lierre rampant	<i>Hedera helix</i>	+
Ronce	<i>Rubus sp</i>	+



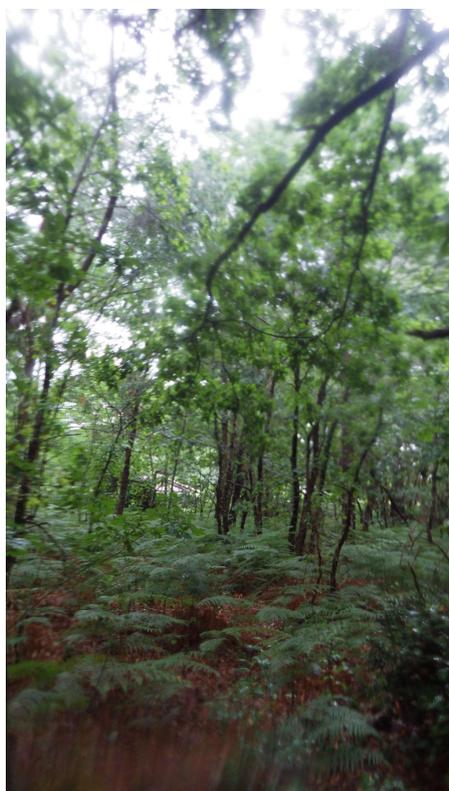
Photographies de la forêt mixte (© SARL CERAG - 18/05/2017)

ii. Chênaie acidiphile (CB. 41.5)

Cette formation est constituée par un peuplement de Chênes pédonculés, le sous-bois est principalement caractérisé par sa régénération (présente en strate arbustive et herbacée). De part le couvert forestier important, on observe une densité moins prononcée de la strate herbacée

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	Strate arborée	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	3
	Strate arbustive	
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	1
Bourdain	<i>Frangulus alnus</i>	+
	Strate herbacée	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	3
Lierre rampant	<i>Hedera helix</i>	+



Photographies de la Chênaie acidiphile (© SARL CERAG - 18/05/2017)

B Faune

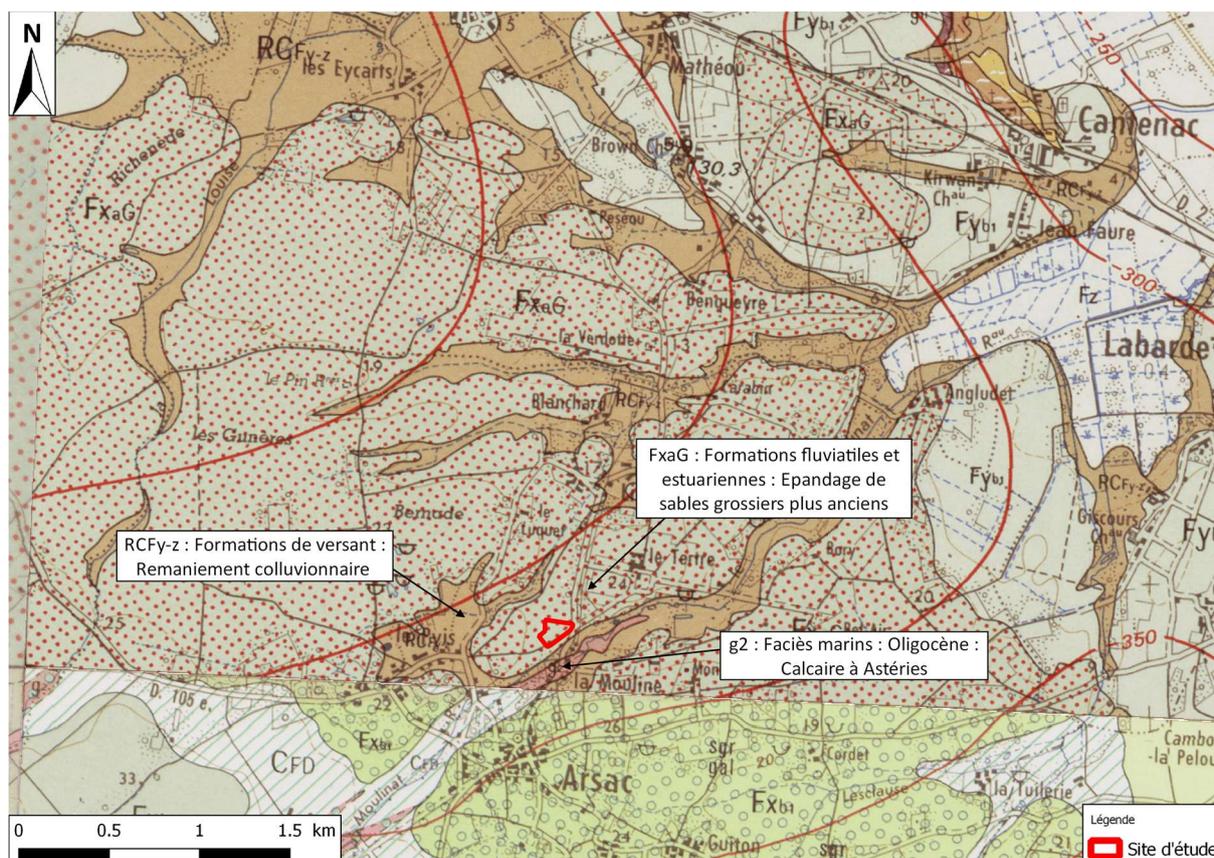
Lors de l'investigation du 18 mai 2017, différentes espèces d'oiseaux ont pu être constatées :

Nom commun	Nom latin	Liste rouge oiseaux nicheurs France	Liste rouge oiseaux de passage France	Liste rouge mondiale
Mésange charbonnière	<i>Aegithalos</i>	LC	NA	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	NE	LC
Merles noir	<i>Turdus merula</i>	LC	NA	LC

5. Situation géologique

Dans le cadre du terrain du projet, on se situe au droit de **la formation géologique FxaG, qui est une formation fluviatile et estuarienne**, avec d'autres formations situées à proximité et pouvant être rencontrées dans le secteur d'étude.

- **RCFy-z** : Formations de versant : remaniement colluvionnaire,
- **g2** : Faciès marins : Oligocène : Calcaire à Astéries.



Situation géologique du secteur (source : BRGM France)

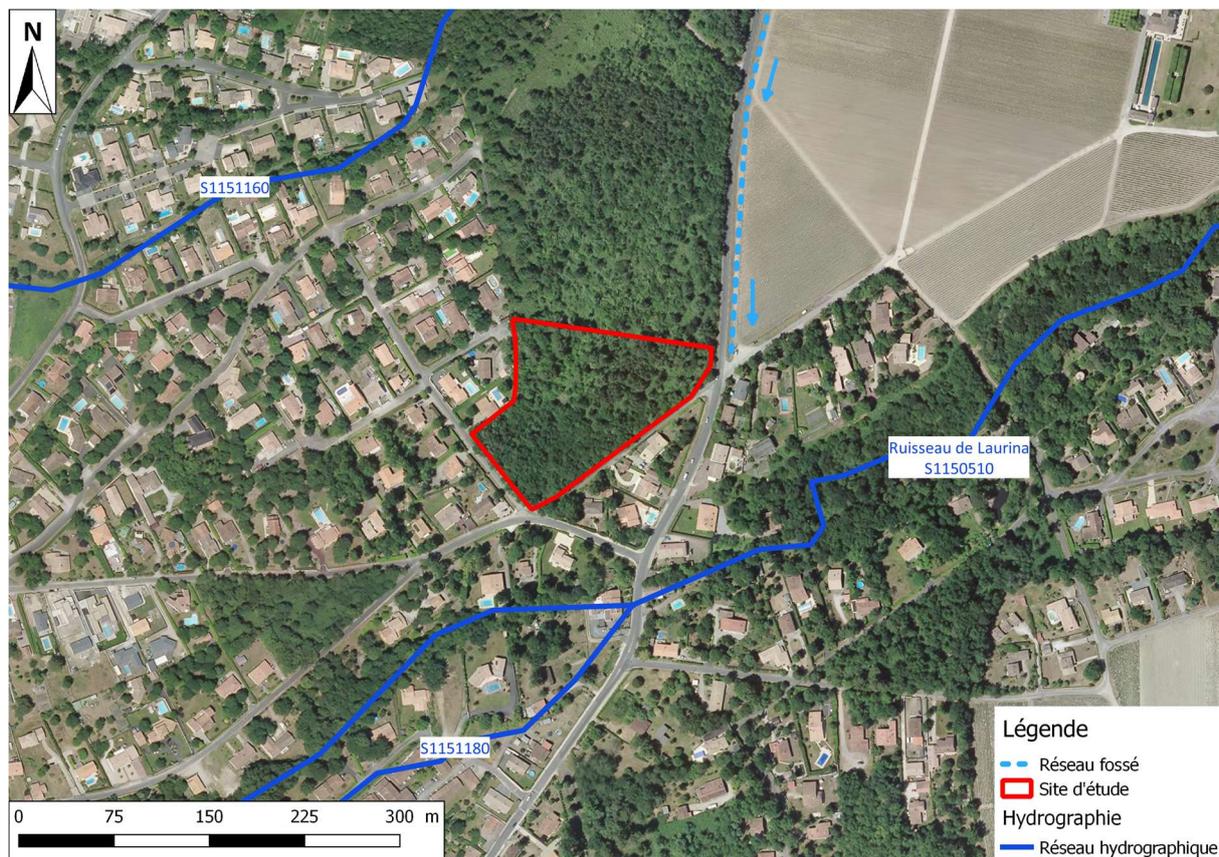
6. Localisation du réseau hydrographique existant

La zone d'étude est comprise entre deux cours d'eau :

- Le fossé du Bernada au Nord référencé S1151160 qui s'écoule en direction du Nord-est ;
- Le ruisseau de Laurina au Sud référencé S1150510 qui lui aussi s'écoule en direction du Nord-Est.

Ces deux cours d'eau ont pour exutoire la Garonne.

Lors des investigations, il a été constaté un fossé en partie Nord-ouest du projet, celui-ci s'écoule en direction du Sud.



Cadre hydrographique du secteur (source : SIEAG)